



L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six septembre, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le vingt septembre deux mille vingt-quatre, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55		
Présents :	33	Suffrages exprimés :	46
Absents :	22	- dont POUR :	46
Absents AVEC pouvoir	14	- dont CONTRE :	0
Absents SANS pouvoir	8	Nombre d'abstention(s) :	0

Etaient présents : M. DAUDET Gérard - Président

Mme AMOROS Elisabeth	Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse	Mme NALLET Christine
Mme ANGELETTI Frédérique	M. GERAULT Jean-Pierre	Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse
Mme ARAGONES Claire	Mme GREGOIRE Sylvie	M. NOUVEAU Michel
M. BATOUX Philippe	Mme JEAN Amélie	Mme PAIGNON Laurence
M. BOREL Félix	M. KITAEFF Richard	M. PETTAVINO Jean-Pierre
M. CARLIER Roland	M. LE FAOU Michel	M. PEYRARD Jean-Pierre
Mme CATALANO-LLODES Gaétane	M. LIBERATO Fabrice	M. RIVET Jean-Philippe
M. COURTECUISSÉ Patrick	Mme LION Christine	M. ROUSSET André
Mme CRESPEL Delphine	M. MASSIP Frédéric	M. SEBBAH Didier
M. DECHER Martine	Mme MONFRIN Marie-Josée	M. SINTES Patrick
M. DERRIVE Eric	M. MOUNIER Christian	

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. ATTARD Alain	ayant donné pouvoir à Mme PAIGNON Laurence
Mme AUDIBERT Danielle	ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre
Mme BASSANELLI Magali	ayant donné pouvoir à Mme AMOROS Elisabeth
Mme BLANCHET Fabienne	ayant donné pouvoir à Mme ARAGONES Claire
M. BOURSE Etienne	ayant donné pouvoir à M. PEYRARD Jean-Pierre
Mme BUCHACA Sophie	ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe
Mme CLEMENT Marie-Hélène	ayant donné pouvoir à M. RIVET Jean-Philippe
Mme DAUPHIN Mathilde	ayant donné pouvoir à M. LIBERATO Fabrice
Mme GIRARD Nicole	ayant donné pouvoir à M. LE FAOU Michel
M. JUSTINESY Gérard	ayant donné pouvoir à M. DAUDET Gérard
Mme PIERI Julia	ayant donné pouvoir à M. COURTECUISSÉ Patrick
Mme ROUX Isabelle	ayant donné pouvoir à M. CARLIER Roland
M. SILVESTRE Claude	ayant donné pouvoir à M. SINTES Patrick
M. VOURET Eric	ayant donné pouvoir à Mme DECHER Martine

Absents excusés :

M. JUNIK Pascal
 Mme MACK Marie-Thérèse
 Mme MARIANI-RENOUX Séverine
 Mme MILESI Véronique
 Mme STELLA Aurore

Absents non-excusés :

Mme PALACIO Céline
 Mme PONTET Annie
 M. SELLES Jean-Michel

Secrétaire de séance :

Mme AMOROS Elisabeth est désignée Secrétaire de cette séance

	République française 2024/ Département de Vaucluse – Arrondissement d’Apt
	Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Séance du 26 septembre 2024

N° 2024-128	FINANCES – Budget Principal : Mise à jour des autorisations de programme et crédits de paiement
-------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- *Vu l’instruction comptable M57 ;*
- *Vu l’arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l’arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;*
- *Vu la délibération du conseil communautaire de LMV n°2023-046 du 13 avril 2023 portant actualisation des autorisations de programme, autorisation d’engagement et crédits de paiements ;*
- *Vu la délibération du conseil communautaire de LMV n°2023-128 du 21 septembre 2023 portant actualisation de l’autorisation de programme relative à l’aménagement d’une piste cyclable sur la RD 973 ;*
- *Vu la délibération n°2024-049 portant approbation des autorisations de programme et crédits de paiement ;*
- *Vu l’avis du bureau communautaire en date du 12 septembre 2024 ;*
- *Vu l’avis de la commission des finances en date du 12 septembre 2024.*

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la section d'investissement du budget peut mettre en œuvre des autorisations de programme pluriannuelles réparties par exercice budgétaire en crédits de paiement.

Cette procédure permet à une collectivité de ne pas faire supporter à son budget annuel l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice. Elle favorise ainsi la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les opérations d'investissement pouvant faire l'objet d'une procédure d'AP/CP correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par l'agglomération ou à des subventions versées à des tiers.

De même, selon les mêmes règles que les Autorisations de Programme, la section de fonctionnement peut mettre en œuvre des Autorisations d'Engagement pluriannuelles.

Au moment de voter la décision modificative n°1 du budget principal, il convient de faire un point sur les différentes autorisations de programme afin de les actualiser.

1- AP 2023-845LOSQUE - Aménagement de la route du Moulin de Losque

L’opération concerne la requalification de la route du Moulin de Losque sur la commune de Cavaillon. Elle comprend également l’aménagement de l’extrémité sud de l’avenue Pierre Grand. Ainsi ce projet permet d’améliorer la desserte des zones d’activités des Bords de Durance et celle du MIN.

Cette opération bénéficie du financement de la Région SUD pour 500 000 €.

Compte tenu de l’état d’avancement des travaux, il convient de réduire les crédits de paiement 2024 à 330 000 € et d’augmenter les crédits de paiement 2025 à 2 561 000 €.

	République française	2024/
	Département de Vaucluse – Arrondissement d’Apt	
Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Séance du 26 septembre 2024		

Le montant de l'autorisation de programme reste inchangé.

	Paiement 2024	Paiement 2025	TOTAL
AP2023-845LOSQUE	330 000	2 561 000,00	2 891 000,00

2- AP 2023-7212HANGRE - Création d'un pôle environnement

L'agglomération souhaite créer un nouveau bâtiment, à proximité du quai de transfert du Grenouillet, permettant d'accueillir sur un même site toutes les activités du service collecte des déchets tout en répondant aux normes de construction durable.

Suite à de nouvelles études de sol, à la prévision de pose de micropieux et à des travaux de remblais en 2024, il convient d'augmenter les crédits de paiement 2024 à 459 200 € et de réduire les crédits de paiement 2025 à 2 428 800 €. Le montant de l'autorisation de programme reste inchangé dans l'attente des résultats finaux des appels d'offres en 2025.

	Paiement 2023	Paiement 2024	Paiement 2025	TOTAL
AP2023-7212HANGRE	15 210,00	459 200,00	2 428 800,00	2 903 210,00

3- AP 2023-D0002 - Réaménagement du bâtiment collecte

La création du pôle environnement va libérer le bâtiment collecte situé au siège. Le devis de la première phase d'études étant plus élevé que prévu, il convient d'augmenter les crédits de paiement pour 2024 à 26 331 € et de diminuer les crédits de paiement pour 2025 à 2 083 669 €. Le montant de l'autorisation de programme reste inchangé dans l'attente des résultats finaux des appels d'offres en 2025.

	Paiement 2023	Paiement 2024	Paiement 2025	Paiement 2026	TOTAL
AP2023-D0002	-	26 331,00	134 000,00	2 083 669,00	2 244 000,00

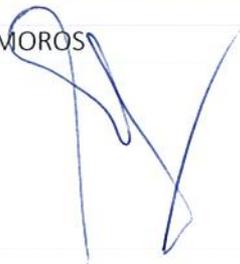
Le Conseil Communautaire,
Où le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l’unanimité des suffrages exprimés,

- VOTE l’actualisation au budget principal-LMV 2024 des autorisations de programme suivantes :
 - AP 2023-845LOSQUE - Aménagement de la route du Moulin de Losque ;
 - AP 2023-7212HANGRE - Création d’un pôle environnement ;
 - AP 2023-D0002 - Réaménagement du bâtiment collecte.
- VOTE les crédits de paiement au budget principal-LMV 2024, conformément aux tableaux de répartition ci-dessus ;
- AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Cavaillon, le 30 septembre 2024

La Secrétaire de séance,

Elisabeth AMOROS



Le Président,

Gérard DAUDET

